

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Lutte contre la vie chère : une nouvelle mercuriale dans 15 jours

APRÈS celle des prix des produits de première nécessité lancée le 1er octobre 2022, le gouvernement compte mettre en œuvre une nouvelle mercuriale issue des recommandations des Assises nationales sur la vie chère tenues en avril dernier. L'objectif étant de faire face à l'inflation et d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages.

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

DANS 15 jours, le pouvoir d'achat des populations devrait s'améliorer. Du moins, c'est ce qu'espère le gouvernement après la signature, hier à l'Immeuble Arambo à Libreville, du protocole d'accord en faveur de la mise en œuvre d'une nouvelle mercuriale des prix des aliments de première nécessité. Le document sera rendu public dans deux semaines.

En effet, le ministre d'État en charge de la Lutte contre la vie chère, René Ndemezo'Obiang, la ministre de l'Économie et de la Relance, Nicole Jeanine Lydie Roboty-Mbou et son collègue en charge des Transports, le général Roger Bibaye Itandas, ont présidé ladite cérémonie de signature à laquelle ont participé plusieurs opérateurs économiques, ainsi que des représentants d'organisations de consommateurs.

La nouvelle mercuriale compte 67 produits contre 48 produits inscrits dans l'ancienne mercuriale mise en œuvre en oc-



Les membres du gouvernement durant la signature de l'accord sur la nouvelle mercuriale des prix.

tobre 2022. " Elle apporte une gamme de produits beaucoup plus élargie, notamment dans les catégories de viande, volaille, poisson, riz...", a annoncé la ministre de l'Économie. Ainsi, rognons, ragoût avant, ragoût arrière, arrière de dinde, ailes de dinde, gros maquereau, riz blanc, riz parfumé et bien d'autres y sont contenus.

Nicole Jeanine Lydie Roboty-Mbou a également souligné que les produits de la mercuriale demeurent soumis au régime douanier intégrant le taux global réduit. Il s'agit d'un allègement existant déjà dans l'ancienne mercuriale mais, surtout, d'un abattement de 60 % de la valeur en douanes du fret.

ENGAGEMENTS• Hormis ce

point, l'État s'est aussi engagé, sur le plan administratif, à accorder une réduction sur la redevance d'utilisation du système informatique des douanes qui enregistre une baisse de 50 % pour les produits contenus dans la nouvelle mercuriale. Les frais relatifs au certificat sanitaire vétérinaire à l'importation perçus par l'Agence gabonaise de sécuri-

té alimentaire, qui enregistre une baisse de 50 %, passent de 2 à 1 franc/kg pour les produits frais et surgelés, de 1 à 0,5 franc/kg pour les aliments manufacturés et de 0,5 à 0,25 franc/kg pour les produits d'origine végétale de grande consommation, etc.

Pour leur part, les opérateurs économiques ont aussi pris plusieurs engagements. Entre autres, ils devront observer scrupuleusement les prix des produits contenus dans la nouvelle mercuriale et faire jouer la concurrence en dessous des niveaux fixés. Ces derniers sont aussi tenus d'appliquer les grilles provinciales des prix mises en place par les comités provinciaux des prix. Ils devront également respecter le niveau des marges des produits importés soumis au taux global réduit, plafonné à 24,5 % et décomposé comme suit : importateurs grossistes 7,5 % ; demi-grossistes 5 % ; détaillants 12 %.

" Je voudrais remercier les différents acteurs pour avoir pris le temps de discuter patiemment. Il a fallu échanger, discuter trouver des points d'accords, cela n'a pas été facile...", a souligné le ministre d'État en charge de la Lutte contre la vie chère, René Ndemezo'Obiang, pour justifier la durée des concertations.

Toutefois, il est important de préciser que cette mercuriale, comme la précédente est mise en œuvre pour bloquer les prix, afin d'éviter des augmentations abusives. Contrairement à ce que pensent d'aucuns au sein de l'opinion, la mercuriale ne vient pas faire baisser les prix, sauf dans certains cas spécifiques où les opérateurs appliquent des prix non homologués par l'arrêté de ladite mercuriale.

Dès le lancement de la nouvelle mercuriale, suivra une phase de sensibilisation assurée par la Direction générale de la concurrence et de la consommation et de la Direction générale du Commerce.

Contrepoint

Une mercuriale plus efficace ?

GMNN
Libreville/Gabon

LES Assises nationales sur la vie chère organisées en avril dernier avaient fait naître l'espoir de lendemains meilleurs. Depuis avril, cet espoir s'est quasiment estompé vu que les recommandations issues de cette rencontre tardent toujours à se traduire concrètement. Le coût de la vie reste très élevé.

Alors le nouvel accord sur la nouvelle mercuriale pourrait-il profondément changer la donne ? Cette question est primordiale d'autant plus que la mercuriale précédente, celle mise en œuvre en octobre 2022,

il y a moins d'un an, n'a quasiment rien fait bouger. Dans ces cas, il est difficile d'affirmer avec certitude que les prix fixés dans l'ancienne mercuriale étaient régulièrement appliqués sur le marché. Et pourtant la Direction générale de la concurrence et de la consommation (DGCC) et celle du Commerce (DGC) avaient procédé, dès le début dans les différents marchés de la capitale, au lancement officiel de l'opération de contrôle de conformité.

Sur le terrain, au cours des premières semaines, les agents de la DGCC avaient certes constaté que plusieurs opérateurs économiques respectaient les prix

arrêtés mais relevaient parallèlement que beaucoup de résistance à l'application de cette nouvelle mercuriale. Aujourd'hui encore, surtout dans les petites boutiques des quartiers de Libreville, chacun agit à sa guise. Tout d'abord, d'un épicier à l'autre, les affiches de la nouvelle mercuriale sont inexistantes. Et dire que certains de leurs collègues dans les marchés affichent bien ces tarifs à l'entrée de leurs magasins. Plus grave encore, des revendeurs affichent des prix de la nouvelle mercuriale mais au comptoir, ces derniers disent clairement aux clients qu'ils ne les appliquent pas ! Ils imposent ainsi aux clients leurs propres montants.

Ainsi, le prix de la boîte de sardine (autre que Belma) est fixé à 325 francs sur la mercuriale. Mais plusieurs revendeurs continuent à la vendre à 400 francs ou 450 francs, voire 500 francs. Le kilogramme de cotis de porc est à 1 700 francs le kg sur la mercuriale mais les clients l'achètent à 1 900 francs voire 2 200 dans plusieurs endroits. Le carton d'ailes de poule fixé à 14 175 francs est revendu à 15 500 francs. Quant à la boîte de lait en poudre Bonnet rouge de 400 g qui devrait coûter 2 350 francs est vendue à 2 500 francs ou bien plus. Les cas de dépassement sont nombreux.